



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministre de l'Agriculture, de  
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

**Porte-parole du Gouvernement**

Paris, le 9 octobre 2014

## COMMUNIQUE DE PRESSE

—

**Politique publique de l'alimentation : Stéphane LE FOLL signe un accord collectif avec le secteur des boissons rafraîchissantes sans alcool pour diminuer le taux moyen de sucres, limiter la publicité télévisuelle ou internet et acter des engagements en matière de durabilité**

—

Stéphane LE FOLL, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et Vincent DELOZIERE, Président du Syndicat national des boissons rafraîchissantes (SNBR) ont signé le jeudi 9 octobre 2014 l'accord collectif du secteur des Boissons rafraîchissantes sans alcool (BRSA) dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation (PNA).

Les signataires de l'accord collectif (Refresco Gerber France, Orangina Schweppes France, Coca cola Entreprise, Coca cola France et Pepsico France) représentent plus de 80 % du marché français des BRSA en valeur et en volume.

Par cette signature, le secteur s'engage à réduire de 5 % le taux moyen de sucres de l'ensemble des BRSA (entre 2010 et 2015). Cet objectif doit se traduire à la fois par la baisse de la teneur en sucres des boissons (avec ou sans substitution par des édulcorants), par la mise sur le marché de produits moins sucrés et par l'encouragement de la consommation de boissons sans sucres ajoutés. Le secteur s'engage également à ne plus faire de publicité télévisuelle ou internet pour les BRSA dans les émissions où l'audience est constituée à plus de 35 % d'enfants de moins de douze ans.

L'engagement du secteur traduit sa volonté de participer à l'amélioration de l'offre alimentaire proposée aux consommateurs français, sachant que les boissons rafraîchissantes contribuent à hauteur de 6% à 11% aux apports en sucres des Français.

Par ailleurs, les entreprises signataires s'engagent, entre 2010 et 2020, à réduire d'au moins 15% la consommation d'eau nécessaire à la production d'un litre de boisson (économie d'environ 600 millions de litres d'eau chaque année), à porter la quantité moyenne de plastique (PET) recyclé dans les emballages à 25% pour les boissons rafraichissantes sans alcool, et à afficher des consignes de tri complémentaires.

---

Contacts presse

**Service de presse de Stéphane LE FOLL** - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
**Service de presse du ministère** - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

---

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt  
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr) - [www.alimentation.gouv.fr](http://www.alimentation.gouv.fr)

 @Min\_Agriculture

Le Programme National pour l'Alimentation a pour objectif de garantir à tous une alimentation sûre, de qualité et respectueuse de l'environnement. Dans ce cadre, les accords collectifs visent à faire évoluer favorablement la composition nutritionnelle de l'offre alimentaire et la durabilité des modes de production, de transformation et de distribution. Ils reposent sur un partenariat volontaire entre l'Etat et les secteurs professionnels.